



Newsletters proposees par les sites internet

Par **JACK_old**, le **09/06/2007 à 15:51**

De nombreux sites internet proposent des abonnements à leur NEWSLETTERS.
Beaucoup précisent la nature gratuite de leurs services.
D'autres ne l'indiquent pas mais lors de l'inscription, aucun frais n'est demandé. Ni avant, ni après.
Nous recevons celles ci peu après dans notre boîte aux lettres.
Peut on vous faire payer des frais à terme alors que ces sites ne vous demandent aucun règlement à la souscription et ne font aucune allusion à un éventuel caractère payant de leurs lettres d'informations?

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 15:54**

Bonjour.
J'aurai vraiment tendance à dire non.
On ne peut pas vous imposer des frais auxquels par définition vous n'avez pas consenti.

Par **JACK_old**, le **09/06/2007 à 16:44**

C'est ce qui semble évident mais cette question me tracasse depuis un moment car je me suis inscrit à beaucoup de newsletters et j'ai souvent peur de l'arnaque à terme.
Mais dans ce cas, je pense que cela serait de la vente forcée.
Qu'en pensez vous?

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 17:27**

Bonjour.rnrnTechniquement parlant, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une vente forcée dans la mesure où il y a bien eu une commande de votre part quand bien même il était prévu que cela soit gratuit.rnrnMaintenant, je pense effectivement qu'il doit y avoir une qualification pénale correspondant à la situation.rnrnEn toute hypothèse, si on vous réclame un paiement, vous pourrez faire annuler le contrat aussi sûrement que un et un font deux.

Par **JACK_old**, le **09/06/2007 à 18:05**

Je pourrai faire annuler le contrat. D'accord.rnMais devrai-je régler les frais que je n'ai pas consenti sur les newsletters reçues?rnAvec mes remerciements pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 18:32**

Moi, je dis non!rnPour les mêmes raisons.rnrnSachez qu'en Droit et sauf exception: "Qui ne dit mot ne consent pas".

Par **JACK_old**, le **10/06/2007 à 19:31**

Je vous remercie pour vos réponses car maintenant j'y vois plus clair.rnLe droit à ce que je vois est complexe.rnMerci encore. Cordialement.